

UNIVERSITE PARIS NANTERRE		Poste n° : 0942
Corps :	Maître de Conférences	
Section 1 :	06-Sciences de gestion et du management	
Section 2 :		
Section 3 :		
Profil : (100 caractères maximum) <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Finance, Finance d'entreprise, Gestion financière et comptable	
Job profile : (en anglais, 300 caractères max) <i>Rubrique obligatoire</i>	Paris Nanterre University is offering a full-time permanent position of an Assistant Professor in the field of Finance	
Research fields : (cf. nomenclature) <i>Rubrique obligatoire</i>	Finance, Corporate Finance, Accounting	
Mots-clés : (cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)	Politique financière de l'entreprise, choix des investissements, gestion de trésorerie, diagnostic financier, comptabilité de gestion	

ENSEIGNEMENT	
Composante : (40 caractères maximum)	UFR de Sciences économiques de Gestion, Mathématiques et Informatique (SEGMI)
Référence composante : (40 caractères maximum)	https://ufr-segmi.parisnanterre.fr/
Profil détaillé :	L'Université Paris Nanterre offre un poste d'enseignant-chercheur spécialisé en finance, finance d'entreprise, gestion financière, pour son Département des Sciences de gestion et du management. Rattaché à l'UFR des Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques et Informatique (SEGMI), le poste est ouvert aux candidats prêts à s'investir en termes d'enseignement, de recherche et de tâches d'intérêt collectif. Les <u>enseignements</u> seront effectués au sein des programmes liés au Département des Sciences de gestion de l'UFR SEGMI, sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés.

	Les trois années de licence et les deux années de master peuvent être concernées, selon les modalités de la formation initiale, de la formation par apprentissage ou de la formation continue. Les besoins sont identifiés en finance, gestion financière, choix des investissements, gestion de trésorerie (liste indicative), conformément aux mots-clés indiqués dans l'offre. Des compétences dans les matières comptables seraient appréciées. L'aptitude à enseigner en anglais sera un plus. La <u>recherche</u> s'effectuera au sein du Centre d'études et de recherches sur les organisations et la stratégie (CEROS), laboratoire d'accueil des enseignants-chercheurs en Sciences de gestion et du management de l'Université Paris Nanterre. Le CEROS comprend trois pôles, dont le pôle Finance et comptabilité qui aura vocation à accueillir la personne recrutée (cf. infra). Une <u>implication administrative</u> est enfin attendue de la part de la personne recrutée. Il s'agit principalement de tâches d'intérêt collectif, telles que le suivi régulier d'étudiants en stage ou en apprentissage, en licence comme en master, ou encore la participation à des jurys ou des commissions ; la prise de responsabilité d'un parcours de licence sera rapidement proposée.
Département d'enseignement :	Sciences de gestion et du management – Section 06
Equipe pédagogique :	Le Département des Sciences de gestion et du management compte 52 enseignants, dont 12 professeurs des universités et 20 maîtres de conférences ; le Département recouvre une mention de Licence incluant plusieurs parcours et des doubles-licences, ainsi que 9 mentions de Master, incluant 20 programmes académiques (parcours), selon les modalités de la formation initiale, par apprentissage ou de la formation continue.
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Didier Folus didier.folus@parisnanterre.fr
URL du département :	https://gestion.parisnanterre.fr/accueil.html

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	CEROS (Équipe d'accueil 4429)
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	

Profil détaillé :	L'équipe Finance et Comptabilité du CEROS conduit des recherches sur le financement des entreprises, PME et ETI, sur la diffusion d'informations financières ou extra-financières, et sur le partage du risque avec les investisseurs. Ces travaux académiques constituent une recherche fondamentale par la production de connaissances à destination de la communauté scientifique, par la publication d'articles dans des revues à comité de lecture et la participation à des conférences scientifiques ; une recherche appliquée par la réalisation d'études à destination de l'industrie financière de la Place de Paris, notamment. Les travaux scientifiques se déclinent en trois axes thématiques : • Risque et information • Risque et financement • Information et investisseurs Le poste à pourvoir vise à renforcer l'équipe sur ces dimensions, qui sont au cœur des projets de recherche en cours.
Directrice de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Céline Barredy 01 40 97 76 84 c.barredy@parisnanterre.fr
URL du labo :	https://ceros.parisnanterre.fr/
Descriptif du labo :	La personne recrutée sera rattachée au Centre d'Études et de Recherches sur les Organisations et la Stratégie (CEROS – www.ceros.fr), qui est le laboratoire de recherche en Sciences de gestion de l'Université Paris Nanterre. Équipe d'accueil n°4429, le CEROS est rattaché à l'École doctorale Économie Organisations et Société. Actuellement, cette équipe de recherche réunit 38 enseignants-chercheurs, 39 doctorants, des enseignants et chercheurs associés et 2 BIATSS à temps partiel. La CEROS est organisé autour de trois pôles : • Finance et comptabilité • Management Innovation Légitimité • Organisation et processus Chaque pôle développe des axes de recherche thématiques, qui évoluent régulièrement pour intégrer de nouveaux enjeux économiques, technologiques ou sociaux, de façon à développer des approches et des méthodes innovantes à destination des décideurs. Les travaux scientifiques de la personne recrutée ont ainsi vocation à s'inscrire dans le pôle de recherche en finance et comptabilité du CEROS.

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	Une implication dans des tâches d'intérêt collectif est attendue, dans le cadre d'un soutien aux équipes pédagogiques.
--	---

MOYENS	
Moyens matériels :	Logistique matérielle : informatique, accès à l'ENT et aux applications de support de l'université, bureau. Accès aux bases de données bibliographiques ou financières.
Moyens humains :	Le laboratoire et les formations sont dotées d'un secrétariat.
Moyens financiers :	Les besoins des formations sont financés par le budget de l'UFR SEGMI.
Autres moyens :	

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	Capacité à enseigner en anglais.

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	Oui x Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, <u>ou</u>, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. <u>ou</u> si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 ⁽¹⁾ et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret ⁽²⁾, le diplôme et le rapport de soutenance,</i> OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document; ➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur. (1) <u>L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</u> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique; 4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. (2) <u>L'Article 40-2-1</u> <i>Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences.</i> <i>Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.



Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.